Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260321-2026_03_AG1-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 17 mars 2026	*L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - E LANDIN - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET K SOYEZ - G DARCEL - C REUX - B FAURE - C LEBRAS - G COLLET - A KERBOULL - G BETIN - S DUVAL THOMAS Y QUINTIN - G LE GALES - C MORIN- O LE ROUX - J BOURHY - C MALAPERT - F SCHMIDT - K BERTHELOT D HARZO - N LE NEÜN - N JAFFRELOT **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - Y GILLET donne pouvoir à N LE NEÜN Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - O LE ROUX a été désignée secrétaire de séance. Ouverture de séance à 11h

Délibération n°2026 - 03 – AG 1

ÉLECTION DU MAIRE

Présentation :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-1 et suivants,

Considérant la présidence de Madame Eveline LANDIN, doyenne d'âge des membres présents,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin, que l'élection a alors lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant qu'après appel à candidature à l'élection du Maire, le candidat suivant s'est manifesté :

Monsieur Stéphane BRIEND

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote sur papier blanc.

Considérant qu'après dépouillement, les résultats des votes sont les suivants. :

- nombre de bulletins .....: 29
- nombre de bulletins blancs ou nuls : .....: 3
- nombre de suffrages exprimés : .....: 26
- majorité absolue : .....: 15

Ont obtenu :

Monsieur Stéphane BRIEND : vingt-six (26) voix

Monsieur Stéphane BRIEND, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire de la commune de Plédran.

Plédran, le 23 mars 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTES D'ARMOR